

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude GAILLARD

OBJET : Subvention à la commune de Kaya. Appui institutionnel - Financement du service développement local, de la cellule emploi – jeunesse – culture, du programme de développement du numérique et du plan de formation.

En application du protocole de coopération décentralisée, renouvelé entre les villes de Châtellerault et Kaya en novembre 2009, conformément au programme triennal 2010-2012 prévu entre les deux territoires, la commune de Châtellerault met en place les financements prévus et organisés avec ses partenaires pour l'année 2011. Ces financements incluent les montants notifiés du ministère des affaires étrangères et européennes qui l'accompagne pour son programme de renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage communale à Kaya :

- appui au service développement local, intégrant maîtrise foncière et domaniale et amélioration du recouvrement des taxes locales, dans le but d'améliorer les services de base à la population. Le financement de Châtellerault soutient la création du poste de responsable de service.

- appui à la cellule d'accompagnement des porteurs de projet dans les domaines économiques, éducatifs ou culturels, mise en place avec les services déconcentrés de l'État burkinabé à Kaya (Fonds d'appui aux initiatives de jeunes - 200 bourses projet à Kaya sur 3 ans). La participation de Châtellerault correspond à la prise en charge de moyens de fonctionnement du service et de bourses projets.

- programme de formation des agents et étudiants au Nord et au Sud mobilisés pour les projets de développement à Kaya et des stages à Châtellerault. Cette action donne lieu à un financement de Châtellerault vers Kaya pour les voyages des agents et étudiants de Kaya vers la France.

- solidarité numérique notamment en participant à la prise en charge des liaisons haut/moyen débit des principaux équipements communaux (mairie, centre multimédia...).

Le financement de ces actions d'un montant total de 16 200€ est prévu au budget relations internationales 2011 de la commune de Châtellerault, soutenue par un cofinancement du ministère des affaires étrangères et européennes global de 7000 €, correspondant à ces mêmes actions en 2011.

Montant appui institutionnel 2011 restant à engager et à régler (participation acquises MAEE incluses)

Adressage – Poste développement local	5 800 €
Cellule jeunesse-emploi-culture	3 600 €
Formation	3 000 €
Solidarité numérique	<u>3 800 €</u>
TOTAL	16 200 €

* * * * *

VU les articles L.1115-1 et suivants du CGCT relatif aux compétences des collectivités territoriales en matière de relations internationales ;

VU le protocole d'amitié signé entre les communes de Châtellerault et de Kaya, le 11 juillet 1976 ; renouvelé le 22 juin 1996 ;

VU la délibération n°30 du conseil municipal de Châtellerault du 16 septembre 2009 portant sur la coopération décentralisée Châtellerault Kaya ;

VU le Protocole de Coopération décentralisée entre les communes de Kaya et Châtellerault du 2 Novembre 2009 ;

CONSIDERANT que la commune de Châtellerault a décidé d'appuyer le fonctionnement de la commune de Kaya en soutenant le service développement local, le pôle jeunesse, -culture, -emploi, en participant à la formation des personnels communaux et des étudiants au nord et au sud et en développant l'accès au numérique;

CONSIDERANT que les cofinancements du Ministère des affaires étrangères et européennes de la République française, prévus dans le programme triennal 2010-2012, ont été notifiés pour l'année 2011;

CONSIDERANT que les engagements matériels, humains et financiers de la commune de Kaya sont prévus par avenants au protocole de coopération décentralisée; annexés à la présente;

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer à la commune de Kaya une subvention d'un montant de seize mille deux cents € (16 200 €), soit 10 627 000 CFA (dix millions six cent vingt sept mille CFA).

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer les avenants au protocole de coopération décentralisée correspondants à ces actions.

La dépense sera imputée au compte 048.2/65734/4400 du budget principal.

UNANIMITE